

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE (CGV et CPV)

1 - La Société

CCPROMOTIONS

S.A.R.L au capital de 76.500 Euros

274-340 route d'Etampes

91150 BRIERES LES SCHELLES

SIRET: 411 588 437 00045

N° TVA : FR40411588437

CCPROMOTIONS (RCS 411 588 437) consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la prestation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une session de Formation issue de l'offre de prestation de CCPROMOTIONS département EN PISTE CYCLABLE « le Prestataire ». Le Client et le Prestataire sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

2 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») et les conditions particulières de vente (les « CPV »), ont pour objet de définir les obligations et les droits de chacune des Parties concernant la vente des prestations EN PISTE CYCLABLE

3 – Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente

Toute inscription sur le site <https://www.equipecycliste-groupama-fdj.fr/actualites/groupama-vous-accompagne-pour-circuler-a-velo-en-securite/> implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. Sauf dérogation formelle et expresse du Prestataire, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV et CPV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice, et portées à la connaissance de tous impliquant toujours la dernière version. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à quelconque indemnité au profit du Client.

4 - Descriptif de la Formation EN PISTE CYCLABLE

EN PISTE CYCLABLE est une Formation, ci-après « la Formation » encadrée par un ancien coureur professionnel et par un professionnel de la sécurité. La Formation couvre deux aspects indispensables à la bonne pratique du vélo en ville : la maniabilité et la sécurité. Composée d'une partie théorique et d'une mise en situation réelle de plusieurs kilomètres, intégrant des exercices de maniabilité de son vélo, la Formation EN PISTE CYCLABLE doit donner les clés nécessaires à la circulation à vélo dans des conditions de sécurité optimale.

4.1 - Durée de la Formation

Une session de Formation dure deux heures. Cette durée comprend le temps d'accueil des participants, l'introduction, la partie théorique, la partie pratique et la conclusion. La Formation débutera à l'heure qui figurera dans la Convocation.

4.2 - Le prix de la Formation

Le prix TTC de la Formation est de 149€ TTC.

Une offre exceptionnelle durera du 15 octobre 2021 à 0h01 au 5 novembre 2021 à 23h59 durant laquelle les inscrits à la Formation selon les modalités des CGV décrites ci-dessous à l'article 4.3 bénéficieront d'une remise de 40%. Durant cette période le prix TTC de la formation est de 89€ TTC.

4.3 - La date, l'heure et le lieu de la Formation

Le formulaire d'inscription disponible permet de choisir une ville et une date associée où se dérouleront plusieurs sessions de Formation dans une même journée, à une date déterminée. Les villes et dates sont les suivantes :

- Samedi 20 Novembre 2021 : Le Mans
- Samedi 4 Décembre 2021 : Reims
- Samedi 15 Janvier 2022 : Toulouse
- Samedi 22 Janvier 2022 : Montpellier
- Samedi 29 Janvier 2022 : Rennes
- Samedi 5 février 2022 : Strasbourg
- Samedi 12 Février 2022 : Niort
- Samedi 26 Février 2022 : Olivet
- Samedi 5 Mars 2022 : Lyon

L'adresse précise du lieu de rendez-vous sera précisée par le Prestataire dans la Convocation. Le Prestataire s'engage à ce que le lieu précis du rendez-vous soit situé dans le territoire de la commune précisée dans le Formulaire d'inscription.

L'heure de la session de Formation, correspondant à l'heure de début de la Formation sera précisée par le Prestataire dans la Convocation.

5 - Modalités d'inscription, de paiement et de confirmation

5.1 - Modalité de choix des sessions de Formation et validation de l'inscription

La demande d'inscription à une session de Formation doit être réalisée par le Client par un moyen unique, en remplissant et en validant le formulaire disponible à l'url suivante : <https://www.equipecycliste-groupama-fdj.fr/actualites/groupama-vous-accompagne-pour-circuler-a-velo-en-securite/>

Une inscription est validée lorsque le Client aura rempli l'intégralité des champs obligatoires (Session, créneau, civilité, nom, prénom, date de naissance, téléphone mobile, adresse email), accepté les CGV en cochant la case correspondante, cliqué sur l'onglet « envoyez votre demande d'inscription », reçu l'email de confirmation de choix de session et procédé au paiement par virement bancaire auprès du Prestataire. La validation d'une inscription est effective qu'à réception par le Client de l'email « Reçu de paiement » envoyé par le Prestataire.

5.2 - Le paiement de la Prestation

5.2.1 – Le Paiement

Toute demande d'inscription réalisée par le moyen du formulaire disponible à l'url : <https://www.equipecycliste-groupama-fdj.fr/actualites/groupama-vous-accompagne-pour-circuler-a-velo-en-securite/> ne sera réputée validée qu'à réception d'un virement bancaire à destination du Prestataire d'un montant de 89€ et de la réception par le Client d'un reçu de paiement envoyé par le Prestataire.

Le prix de la Formation est de 89€ TTC par session de Formation et par Client, pour une demande d'inscription réalisée entre le 15 octobre 2021 à 00h01 et le 5 novembre à 23h59.

La réservation de la Formation implique le paiement du montant total de la session de Formation.

5.2.2 - Modalité de paiement

Le paiement de la Prestation par le Client doit impérativement et uniquement s'effectuer par virement bancaire à l'attention de CC Promotions à partir de l'IBAN ci-dessous :

FR76 3006 6108 7700 0205 7760 101

Le Client doit impérativement préciser dans le « motif du virement » le prénom et le nom de la personne qui fera la Formation.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler et de ne pas confirmer une inscription si le paiement n'est pas reçu dans un délai de 5 jours après la réception par le Client de l'e-mail de confirmation de choix de session de Formation demandant le paiement envoyé par le Prestataire.

5.2.3 Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales, un bulletin de rétractation d'une validité de 15 jours à compter de la date de réception du reçu de paiement de du virement sera envoyé au Client en même temps que le reçu de paiement. Le recours au droit à la rétractation devra s'effectuer uniquement par email à l'adresse : contact@enpistecyclable.fr en renvoyant le bulletin de rétractation dûment rempli. Le délai de 15 jours débute au moment de la réception de l'email de reçu de paiement.

Les montants indiqués sont exprimés « Toutes Taxes Comprises ». Conformément à la loi, le Prestataire peut se trouver dans l'obligation de modifier ses tarifs dans le cas d'une modification du taux de TVA.

Les clients immédiatement avertis sont alors tenus de s'acquitter de ce supplément. Le refus sera considéré comme une annulation client (se reporter au paragraphe « annulation du fait du client » pour connaître les modalités d'annulation et montant de remboursement).

6 - Limitation du nombre d'inscriptions par session de Formation

Le Prestataire, compte tenu de son expertise et afin de garantir une qualité optimale de Formation choisi de limiter à 10 Clients le nombre de personnes par session de Formation, sauf cas particuliers. En tout état de cause un nombre maximal de 10 Clients pourra bénéficier de la Formation à l'occasion d'une session.

7 - La convocation

Le Prestataire transmettra par email au Client 5 jours avant la date de la Formation, une Convocation. Cette Convocation récapitulera les informations essentielles nécessaires au bon déroulement de la Formation ainsi que les modalités pratiques d'heure, de lieu avec une adresse précise, permettant au Client de se rendre sur le lieu de rendez-vous de la Formation.

8 - Modalités de Formation

Le Prestataire est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

9 - Modalités d'annulation ou de modification

9.1 – Annulation d'une session de Formation du fait du Prestataire

Le Prestataire, pour des questions évidentes de coûts de mise en place de la Formation, ne pourra organiser des sessions de Formation que si au moins 20 Clients ont validé leur Inscription pour une même date et un même lieu, soit l'équivalent de 2 sessions de Formation complètes.

Ainsi, si moins de 20 Clients sont inscrits pour une même date et un même lieu, aucune Formation ne sera dispensée en ce lieu et à cette date. Le Prestataire s'engage alors à rembourser intégralement et dans un délai de 15 jours tous les Clients inscrits à la dite date et au dit lieu dont les inscriptions sont inférieures à 20 Clients au total. L'annulation de la session de Formation ne pourra intervenir qu'au maximum 5 jours avant la date de la Formation en question.

9.2 - Modification ou annulation en cas de force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

9.3 - Annulation du fait du Client

En cas d'annulation par le ou les Clients ou en cas de non-présentation du ou des Clients au départ de la Formation, 100% du prix de la Formation seront retenus individuellement, hors délai de rétractation.

Toute session de Formation interrompue par décision du Client (pour des raisons de santé, de niveau, ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par le Prestataire des prestations non utilisées. Les frais supplémentaires engagés de ce fait par le Client ne seront pas remboursés.

10 Modalités d'application et d'assurances (CPV) – pratique du vélo en toute sécurité

Le Client doit avoir plus de 18 ans au moment de la formation. Le Prestataire se réserve le droit de contrôler l'identité et l'âge du Client au moment de la Formation.

Dans le cadre de la crise du Covid19, le PASS SANITAIRE sera exigé à toute session, hors évolution gouvernementale. Le Prestataire se réserve le droit de contrôler la validité du Pass Sanitaire du Client avant le début de la Formation. Le Prestataire refusera tout inscrit non muni de ce document ou document non conforme sans possibilité de remboursement à la session de Formation.

Le Client doit savoir faire du vélo et ne pas avoir de contre-indication à la pratique de cette activité. Le Client doit s'assurer que sa condition physique est adaptée à la Formation envisagée et le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée notamment au cours de la Formation.

Chaque Client doit se présenter et réaliser la Formation avec son vélo. Le vélo doit être en état de fonctionnement. Il est par ailleurs très fortement conseillé au Client d'apporter son propre casque et de l'utiliser lors de la Formation

Le client devra respecter à tout instant les règles de sécurité relatives à la pratique du vélo sur la voie publique selon les modalités édictées par le Code de la Route.

En tout état de cause, Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de toute inexécution due à des intempéries ou tout autre cas de force majeure, ou due à un non-respect des règles de sécurité par le Client.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable en cas d'utilisation par le Client d'un matériel défectueux à l'occasion de la Formation.

Le client est entièrement responsable de l'état et du bon fonctionnement de son vélo.

11 – Assurances

11.1 - Assurance incluse

Le Prestataire dispose d'une Assurance responsabilité civile auprès de ALBINGIA de contrat RC2002824 conformément aux dispositions des articles 1420 (anciennement 1382) du Code Civil.

11.2 - Assurances complémentaires

Il appartient au Client qui estime que le niveau des garanties offertes par le Prestataire, au regard de l'activité pratiquée et de sa protection sociale personnelle, est trop faible, de souscrire des garanties complémentaires. Il est rappelé que les assurances personnelles des Clients doivent être réglées dans leur intégralité auprès de leurs organismes respectifs, dès l'inscription.

12 - Responsabilité

Les itinéraires indiqués par le Prestataire sont des itinéraires conseillés et non obligatoires ; le Prestataire ne peut être responsable des modifications résultant des déviations, des aménagements et travaux routiers en cours, des modifications de la circulation sur les itinéraires proposés. Dans tous les cas, le Client devra se soumettre aux règles de la circulation et de sécurité routière et en aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des accidents pouvant survenir sur ces itinéraires

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du fait de circonstances relevant de la force majeure, du fait causé par des tiers extérieurs aux prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat, dont le Client serait responsable.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge du Prestataire ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

13 - Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la prestation sont la propriété du Prestataire. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès du Prestataire.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation préalable du Prestataire sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à au Prestataire en cédant ou en communiquant ces documents à un tiers.

14 – Nullité

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des présentes seraient considérées comme nulles au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue irrévocable, les autres stipulations conserveraient toute leur force et leur portée.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un des titres et l'une des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre. En cas de litiges et si aucun accord amiable ne peut être trouvé, la contestation sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Evry.

15 - Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit au Prestataire par courrier à l'adresse postale : CCPROMOTIONS département EN PISTE CYCLABLE - 274-340 route d'Etampes - 91150 BRIERES LES SCELLES ou par email : contact@enpistecyclable.fr, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

16 - Données Personnelles

16.1 Le Prestataire prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

16.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par le Prestataire agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

16.3 Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à l'achat d'une Formation, le Prestataire aura la qualité de Responsable de traitement.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Prestataire bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Prestataire. Le Client garantit au Prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des Données par le Prestataire, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la prestation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part du Prestataire, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du Prestataire. Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. Le Prestataire s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

17 - Divers

17.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

17.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

17.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par le Prestataire, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

17.4 Le Prestataire est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des Formations objets des présentes Conditions Générales de Vente. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard du Prestataire, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présentes Conditions Générales de Vente.

17.5 Le Prestataire est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

17.6 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

17.7 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

17.8 Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

17.9 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Évry, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralités de défendeurs.

17.10 le Prestataire est en charge de la mise en œuvre de ces Formations et responsable de la logistique, des personnels formateurs.